

Objet : Action Tourisme

Monsieur le Président explique à l'Assemblée que la Charte de Développement a indiqué qu'une des vocations du Pays est de contribuer au développement touristique du territoire, par le soutien aux deux destinations touristiques «Haut Languedoc» et «Destination Vignobles».

Le Contrat de Pays prévoit les actions suivantes :

- schéma global d'organisation touristique à l'échelle du territoire notamment sur l'approche liée aux besoins d'hébergements
- structuration touristique : qualification des acteurs du tourisme rural, organisation de l'offre touristique, mise en réseau de l'information touristique via les Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative.
- communication touristique, par destination : édition de guides de découverte, dépliants...

Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'élève à 225 000 €, pour lequel les co-financements complémentaires suivants pourraient être sollicités :

- | | |
|---------------------------|----------|
| - Etat | 15.000 € |
| - Conseil Régional | 45.000 € |
| - Conseil Général | 60.000 € |
| - Europe (Leader +) | 67.970 € |

Monsieur le Président demande au Comité Syndical de se prononcer sur le principe de la maîtrise d'ouvrage de ces opérations par le Syndicat Mixte, au titre de l'action en faveur du développement du tourisme.

Où l'exposé de Monsieur le Président, à l'unanimité, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe de la Maîtrise d'Ouvrage de ces opérations par le Syndicat Mixte, l'autorise à déposer des dossiers de demande de subvention auprès des organismes co-financeurs et à signer tous les documents relatifs à l'exécution de ces décisions.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
A Béziers, le 09 décembre 2005.

Le Président

Francis BOUTES

| |
|--|
| Reçu en Sous-Préfecture De Béziers Le 21 décembre 2005 |
|--|